



CENTRE FORMATION LIMAGNE SAS
ZA Chemin de la Croix des Roberts
63140 CHATEL-GUYON
877 691 253 RCS CLERMONT-FERRAND
« Déclaration d'activité enregistrée sous le n°
84630512863 auprès du Préfet de région Auvergne-
Rhône-Alpes »

PROGRAMME DE FORMATION GUIDE-FILE SERRE-FILE (V1/11-01/2021)

Objectifs :

- Maîtriser l'organisation de l'évacuation
- Tester l'efficacité des procédures liées à l'évacuation
- Evaluer les capacités du personnel à évacuer dans le calme et dans l'ordre

Public concerné :

Toute personne désignée au sein de l'établissement comme guide ou serre-files ou responsable chargé de l'évacuation.

Prérequis :

Pas de prérequis.

Moyens pédagogiques et techniques :

- * Alternance d'apports théoriques (PowerPoint ; vidéo ; ...) et d'étude de cas (visite du site,...)
- * Partage d'expériences
- * Mise en situation exercice d'évacuation avec déclenchement de l'alarme et machine à fumée froid
- * Evaluation de la formation avec un quizz de validation

Durée, effectifs :

1/2 journée soit 3h30

Effectif : 4 pers mini- 10 pers max

Programme :

- Connaissance de l'établissement, ses risques et ses moyens de lutte contre les incendies
- Les causes et conséquences de l'incendie
- Le triangle de feu et les différentes classes de feu
- Les grands principes et moyens d'extinctions du feu
- Importance de l'évacuation lors d'un incendie
- Signal d'alarme, alerte aux services de secours, et mise en sécurité du personnel
- Procédures d'évacuation et consignes de sécurité
- Rôle des différents acteurs : chargés d'évacuation, guides, serre-files
- Point de rassemblement
- Gestion du Système de Sécurité Incendie SSI

Exercice d'évacuation :

- Exercice réel avec déclenchement de l'alarme
- Chronométrage et analyse de l'évacuation
- Débriefing oral
- Un compte-rendu écrit par la suite : il reprend les temps de l'évacuation, les points positifs, et négatifs, les points à améliorer

Support de cours :

Remise d'une brochure incendie et inscription au registre de sécurité de votre entreprise.

Validation :

Remise d'une attestation de fin de formation

Questionnaire de connaissances en amont et en aval

Qualifications du formateur :

- SSIAP3 – Chef de service depuis 2007
- Formateur depuis 2007
- Chargé de sécurité depuis 2010
- Préventionniste de 2016 Recyclage conseillé tous les 2 ans : article R4227-28 et 39, article L4121-1 du code du travail.

Rappel réglementaire :

Code du travail : Article R4227-39

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et des visites périodiques du matériel et des exercices, au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours, et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois ».

Délai d'accès: Nous consulter pour programmer ensemble des dates de formation en fonction de vos disponibilités.

Formation accessible à toute personne en situation de handicap. (nous contacter pour voir ensemble les aménagements qui peuvent être apportés en fonction du handicap)